CONSEIL D'ETAT

Arrêté nommant les membres de la commission d'examen du notariat

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 15 de la loi sur le notariat, du 26 août 1996;
sur la proposition du conseiller d'Etat, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture;

arrête:

Article unique Est nommé membre suppléant de la commission d'examen du notariat, pour la période administrative 2013 à 2017:

En remplacement de Monsieur Alain CHABLAIS, Monsieur Thierry OBRIST.

Art. 2 [1]Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat.

[2]Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 24 septembre 2014

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président, A. RIBAUX

La chancelière, S. DESPLAND